



ASSURER LA DIVERSITÉ DES PARCOURS RÉSIDENTIELS

ENJEUX

Le logement étant une fonction essentielle, dans une vision de justice sociale, Share The City entend contribuer à :

Garantir un stock suffisant de logement répondant aux normes de qualité, et l'ajuster pour répondre à tous les besoins et aspirations en termes de parcours résidentiel - variables selon l'âge, la composition des ménages, le niveau de revenu...

Soutenir à l'échelle spatiale la diversité des types d'habitat, et type de bâti, dans le respect de la mixité urbaine

LIEN AVEC LE PRAS

Selon des modalités à définir, la modification du PRAS visera à :

- Etudier la possibilité de spécifier via le glossaire et les prescriptions les typologies et formes de logements, complémentairement aux autres outils (RRU, changements d'utilisation) et dans les limites des prescrits du CoBAT (article 24 alinéa 2)
- Spatialiser les quartiers et zones où l'habitat doit être prédominant, en combinaison avec d'autres fonctions

INTERRELATIONS ENTRE LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



Ce que le PRAS prescrit en lien avec l'OS	Adaptations à étudier pour atteindre l'OS
<p>PG 0.6 (intérieurs d'îlots) PG 0.9 (clause de sauvegarde) PG 0.12 (protection du logement)</p> <p>PP des zones où le logement est autorisé (ZH, ZHPR, ZM, ZFM, ZA, ZE, ZEMU, ZIR)</p> <p>LNC (pour l'aspect continuité du logement)</p> <p>Glossaire : logement, continuité du logement, établissement hôtelier, nature des activités, superficie de plancher</p> <p>Carte 3 (affectations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier l'opportunité de définir des typologies de logement spécifiques (co-living, habitat léger, habitat-artisanat, kot, atelier d'artiste, séniorie, résidence-service, logement inter-générationnel...) (Glossaire, PG) • Réorienter la portée de la PG 0.12 en spécifiant les typologies et/ou les tailles de logement à soutenir ou à contraindre, dans le respect de la structure du bâti bruxellois et selon la répartition spatiale souhaitée (PG + Carte) • Définir des seuils (par exemple en unités de logement) ou conditions favorables, pour les typologies à soutenir prioritairement en fonction des types de zones (PP) • Etudier un nouveau mécanisme avec levier par maille - de type "CaSBA inversée" (à condition d'en assurer une opérationnalisation praticable), c'est-à-dire fondée sur un minimum à atteindre, (et non maximum à ne pas dépasser), pour favoriser certaines typologies • Combiner mixité typologique au sein de la fonction résidentielle et mixité de fonctions dans les zones d'habitat (et zones mixtes qui le deviennent moins), au regard des autres fonctions selon les besoins par quartier (PG ou PP et/ou carte) • Réviser la ZADM avec seuil/pourcentage maximum de bureau / quota minimum de logement (OS14) (PP et carte) • ...